



Porto-Novo, le 03/09/2026

N° 481 /2026/FBF/PDT/SG /DF

### **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES AGREES PAR LA FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL**

#### **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Fédération Béninoise de Football (FBF) est l'instance faîtière en charge du développement et de la promotion du football au Bénin. Dans un souci de transparence et de bonne gouvernance pour une amélioration soutenue de la qualité de la dépense, elle lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des fournisseurs et prestataires de services dans différents domaines d'intervention.

#### **II- OBJECTIF**

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt vise à accorder un agrément de pré-qualification à des fournisseurs ou prestataires de services aux fins de rendre disponible une base de données de fournisseurs et prestataires en conformité avec les exigences du manuel de procédures administratives, comptables et financières de la FBF et les recommandations de la FIFA.

#### **III- PROFIL DES SOUSMISSIONNAIRES**

Le présent avis concerne les entreprises individuelles et sociétés opérant dans l'un quelconque des domaines d'activité ciblés et à jour vis-à-vis de la réglementation nationale en matière administrative, commerciale et fiscale.

#### **IV- DUREE DE VALIDITE DE L'AGREMENT**

L'agrément à accorder aux soumissionnaires retenus au terme du processus de sélection sera valide pour une période de deux (02) ans allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2026 au 30 Septembre 2028.

#### **V- COMPOSITION DU DOSSIER**

Les pièces à produire obligatoirement pour la soumission du dossier de demande d'agrément sont les suivantes :

- ❖ Demande d'agrément précisant le (ou les) domaine(s) d'intervention du soumissionnaire ;
- ❖ Déclaration d'absence de conflits d'intérêts ;
- ❖ Copie non légalisée des statuts (s'il y a lieu) ;
- ❖ Copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- ❖ Copie de l'Identifiant Fiscale Unique (IFU) ;
- ❖ Copie légalisée de l'attestation fiscale en cours de validité ;
- ❖ Copie légalisée de l'attestation de non faillite en cours de validité ;
- ❖ Copie légalisée de l'attestation CNSS en cours de validité ;
- ❖ Relevé d'identité bancaire ;

- ❖ Copie non légalisée des attestations de bonne fin d'exécution de commandes de biens et prestations de service fournies.

#### **VI- DOMAINES D'INTERVENTION**

Les soumissionnaires sont priés de consulter les domaines d'intervention et lots de produits/services figurant sur le formulaire de demande d'agrément en annexe du présent avis.

#### **VII- CONDITIONS SPECIFIQUES DE PARTICIPATION**

Chaque fournisseur ou prestataire ne peut soumissionner au maximum que pour **deux (02) domaines d'intervention** et au total **cinq (05) lots de produits/services**.

#### **VIII- DATE, LIEU ET HEURE DE DEPÔT DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidatures rédigés en langue française devront au plus tard le **Vendredi 18 Septembre 2026 à 12 heures précises** :

- être déposés contre décharge au Secrétariat de la FBF sis à Porto-Novo, sous pli fermé portant la mention « **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET DE FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES A FBF POUR LE COMPTE DE LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2026 AU 30 SEPTEMBRE 2028** » ;
- ou envoyés sous forme de document électronique PDF nommé **AMI\_Fournisseurs\_Nom Soumissionnaire** par Email à l'adresse [infofebefoot@yahoo.fr](mailto:infofebefoot@yahoo.fr).

#### **IX- CONDITION DE PRESELECTION.**

Seuls les soumissionnaires dont les dossiers reçus dans les délais prescrits et à jour conformément au titre IV (COMPOSITION DU DOSSIER) du présent avis, seront présélectionnés et figureront ainsi dans le répertoire des fournisseurs ou prestataires de services agréés de la FBF pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2026 au 30 Septembre 2028.

#### **X- EVALUATION CONTINUE**

L'habilitation accordée au soumissionnaire fera l'objet au fur et à mesure de ses prestations, d'une évaluation continue et d'une mise à jour annuelle qui peut conduire à la suspension, voire au retrait du répertoire des fournisseurs et prestataires agréés de la FBF.

#### **XI- INFORMATION**

Les documents relatifs au présent avis sont téléchargeables sur le site [www.febefoot.org](http://www.febefoot.org). Pour tout autre renseignement complémentaire, s'adresser au Secrétariat de la FBF (Siège FBF à Porto-Novo) ou écrire à l'adresse Email : [infofebefoot@yahoo.fr](mailto:infofebefoot@yahoo.fr).

**Le Directeur Financier**

**Alexis ADOHINZIN**

**Le Secrétaire Général,**

**Sélimi ZOHOUN**

#### **Annexes**

- Formulaire de demande d'agrément
- Déclaration d'absence de conflits d'intérêt